

ARRETE DU MAIRE
Autorisant l'exploitation d'un débit de boisson temporaire

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la demande présentée par Monsieur Tristan Gschwind, Président du Delta Run, domicilié 33 rue de Delle à 68210 Dannemarie, en date du 05 Avril 2019 ;

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral n° 952492 du 8 Décembre 1995, modifié, portant règlement de police ;

VU l'article L 3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Tristan Gschwind est autorisé à ouvrir un débit de boisson exceptionnel et temporaire de 3^{ème} catégorie, le samedi 17 aout 2019, à 12 heures au dimanche 18 aout 2019 à 2h30, à la salle polyvalente de Dannemarie, à l'occasion du Delta Run.

Article 2 : Monsieur le Maire de Dannemarie et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Dannemarie, le 05 avril 2019.

Le Maire :
Paul MUMBACH

